



Finances, achats publics et systèmes d'information
Commande publique

Décision n° 2023-308

Objet : Signature du marché public de service relatif à une mission de maîtrise d'œuvre –
réhabilitation d'un court de tennis et réalisation d'une bulle de tennis

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L.2123-1-1 et R.2123-1-1 du code de
la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de
l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité pour la Ville de Sceaux de confier à un tiers la réalisation d'une mission de maîtrise
d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation d'un court de tennis et la réalisation d'une bulle de tennis,

Vu la procédure de mise en concurrence organisée et les trois offres reçues,

Considérant que l'offre technique et financière remise par le groupement de commande représenté par
l'agence VD Architectures est conforme aux attentes de la ville et économiquement la plus
avantageuse,

DECIDE de signer un marché de service relatif à une mission de maîtrise d'œuvre, avec le
groupement de commande VD Architectures/Osmose, représenté par Monsieur Mattéo VIGANO, en
sa qualité de Gérant de l'Agence VD Architecture, mandataire du groupement, sise 39 rue Armand
Carrel – 75019 PARIS.

PRECISE que ce marché est conclu pour une durée maximum de 24 mois prenant effet à compter de
sa notification, pour un montant, après négociation, provisoire de 58 500 € HT.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 13 novembre 2023



Philippe LAURENT